

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 3 août 2021, à 18h30
en la salle des délibérations
de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2021-08-03 – 264

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2021-08-03 – 265

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2021-08-03 – 266

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 961-1
Règlement modifiant le règlement numéro 961 décrétant le tarif des rémunérations payables
lors d'élections et de référendums***

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 961 décrétant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-08-03 - 267

Promotion - Directeur adjoint des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

- Attendu** la modification dans la structure organisationnelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Attendu** qu'un nouveau poste de directeur adjoint des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire sera créé;
- Attendu** que monsieur Frédéric Maltais qui occupe présentement le poste de coordonnateur au Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire est apte à accepter le nouveau poste de directeur adjoint des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;
- Attendu** que Monsieur Frédéric Maltais a été rencontré par Monsieur Maxime Thérien et Madame Linda Charbonneau à cet effet et que ceux-ci recommandent la promotion de Monsieur Frédéric Maltais au poste de directeur adjoint des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services Monsieur Frédéric Maltais pour occuper le poste de directeur adjoint des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville, à compter du 4 août 2021;

ADOPTÉ

2021-08-03 – 268

Promotion - Directeur adjoint de l'urbanisme et du développement économique

- Attendu** la modification dans la structure organisationnelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;
- Attendu** qu'un nouveau poste de directeur adjoint de l'urbanisme et du développement économique sera créé en remplacement du poste de conseiller en urbanisme, puisque celui-ci est aboli ;
- Attendu** que Monsieur Mathieu Racette est apte à accepter le nouveau poste de directeur adjoint de l'urbanisme et du développement économique ;
- Attendu** les discussions que Monsieur Mathieu Racette a eu avec Madame Terry Pola, Monsieur Alain Cassista et Madame Linda Charbonneau ;
- Attendu** que ceux-ci recommandent la promotion de Monsieur Mathieu Racette à titre de directeur adjoint de l'urbanisme et du développement économique ;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

2021-08-03 – 268

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services Monsieur Mathieu Racette pour occuper le poste de directeur adjoint de l'urbanisme et du développement économique, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville, à compter du ou vers le 11 août 2021;

ADOPTÉ

2021-08-03

Période de questions

Aucune question n'est posée.

2021-08-03 – 269

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe